

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-05-02

Rennes, le 02/05/2024

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

VU la demande présentée par l'entreprise Verchéenne ;

Considérant que des travaux de réhabilitation du vannage de l'écluse de Meros doivent être réalisés du 06/05 au 26/07/2024 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au niveau de l'écluse de Meros est interdit à tous les usagers.

Du 06/05 au 26/07/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Verchéenne.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de SPEZET et PLONÉVEZ-DU-FAOU.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de circulation et d'installation – 1000 - 0

Vannage de Méros – restauration des vannages de régulation



Légende

Circulation extérieur	
Cheminement chantier	
Zone des travaux	
Base vie (Roulotte/wc)	
Clôture de chantier	
Zone de stockage matériels	
Ponton flottant	

Méthodologie de travail

- Livraison du matériels en camion grue
- Levage et acheminement à la zone des travaux en pontons flottant + mini pelle 6 tonnes

MOE : gabarit des arbres de 4,50m à respecter sur l'accès de chantier

